

Membres du Comité,

Le dimanche 18 septembre, le chapitre de Comox Valley du Conseil des Canadiens a organisé un débat public sur la réforme électorale et a utilisé des questions rédigées par Représentation équitable au Canada. Dix-sept personnes ont participé à ce débat en petits groupes de discussion, et nous avons utilisé certaines questions comme tremplin. J'ai fait un sommaire des réponses fournies par les participants.

De toute évidence, tous les participants souhaitent une certaine forme de proportionnalité au moment d'élire les députés qui siégeront au Parlement. Dans le système majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur, il n'est pas obligatoire que le parti vainqueur ait l'appui d'une majorité d'électeurs afin qu'il forme le gouvernement : 40 % des voix ou moins suffisent habituellement. La majorité des gens sont d'avis que cela est problématique et profondément antidémocratique. La proportion des sièges devrait être égale à la proportion des voix. Au moment d'examiner si un gouvernement peut adopter une loi sans l'appui des autres partis ou s'il doit consulter ces derniers, les participants ont convenu que la consultation était la meilleure méthode pour mettre en place, par voie législative, de nouvelles politiques.

Environ la moitié des participants ont voté stratégiquement lors des dernières élections, et l'autre moitié des participants ont voté pour le parti de leur choix. La plupart des gens veulent être en mesure de voter pour le parti de leur choix et ne souhaitent pas devoir voter pour leur deuxième ou leur troisième choix afin d'échapper à une majorité dont ils ne veulent pas. Le fait de s'assurer qu'une proportion des voix aussi grande que possible compte en vue d'élire des représentants qui correspondent aux préférences politiques des électeurs était de la plus haute importance pour les participants. Autrement dit, les votes dans les circonscriptions sûres devraient avoir le même poids que ceux dans les circonscriptions girouettes. Le fait d'avoir un système électoral qui ferait tout cela donnerait une certaine légitimité et une efficacité au processus électoral.

Quand il existe une certaine forme de représentation proportionnelle (RP), tous les votes sont comptés de façon égale, ce qui donne aux électeurs plus de raisons de participer à la vie politique. La RP favorise également la collaboration et le compromis entre les partis et une civilité accrue au moment de discuter des options stratégiques. La plupart des gens appuient la formation de gouvernements de coalition, qui représentent une majorité d'électeurs. Les participants ont aimé le fait que ce type de gouvernement facilite l'élection de candidats indépendants et la formation de nouveaux partis. Tous les participants ont convenu qu'il ne devrait **pas** y avoir une prédominance de deux grands partis dans notre système.

La plupart des gens ont convenu que le fait de rendre le système simple et accessible aux fins de l'exercice du droit de vote est important, tout comme le fait de ne pas accroître le nombre d'élections. La plupart des participants étaient aussi d'accord sur le fait qu'il est important de rendre le système plus accessible aux femmes et aux minorités.

Tous s'entendent pour dire que notre système démocratique devrait être fondé sur des principes solides d'intégrité et que des mesures devraient être prises en vue de protéger tous les aspects du processus, comme le fait que tous les votes doivent compter de façon égale.

La plupart des gens ne voulaient pas maintenir le système actuel qui ne compte qu'un député par circonscription. La majorité des participants préféraient un système de circonscriptions plurinominales suffisamment grandes pour assurer la proportionnalité. Sans aucun doute, tous les participants voulaient un système où les électeurs élisent des représentants à l'échelle du pays en proportion des suffrages exprimés pour chacun d'eux dans chaque région. Tous souhaitaient élire un député qui serait soucieux des enjeux locaux et qui les aiderait lorsqu'ils sont aux prises avec des problèmes personnels. Toutefois, les participants ne voulaient pas que la loyauté des députés locaux l'emporte sur leur devoir de travailler dans l'intérêt du public à l'échelon national. Tous les participants ont convenu que les politiciens devraient adopter une approche à long terme au moment d'élaborer des politiques, évitant ainsi d'importants revirements relativement aux politiques, causés par des changements mineurs liés aux préférences des électeurs. Nous voulions tous veiller à ce que les meilleurs représentants de chaque parti soient élus.

Les participants avaient divers degrés de connaissance à l'égard des systèmes électoraux, mais tous étaient d'accord pour dire qu'un système de représentation électorale proportionnelle revêtait une importance capitale. Les participants ont tous convenu qu'ils souhaitaient remplacer le système actuel par un système qui comporte une certaine forme de représentation proportionnelle où le nombre de sièges au Parlement se rapproche de la proportion des suffrages exprimés pour chaque parti. Il semble que la plupart des gens choisiraient une forme de vote unique transférable ou une solution hybride de circonscriptions rurales-urbaines comme premier choix.

J'espère que ces renseignements serviront à éclairer le Comité au moment de recommander un nouveau système électoral.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, mes salutations distinguées.

Barbara Berger  
Chapitre de Comox Valley,  
Conseil des Canadiens (Colombie-Britannique)

# Questions de sondage sur la réforme électorale

Élaboré par Représentation équitable au Canada, le présent questionnaire<sup>1</sup> vise à fournir des renseignements à l'égard des opinions des citoyens qui seront probablement intéressants pour les politiciens et le grand public. Je ferai un sommaire des résultats de la discussion que nous tiendrons aujourd'hui et j'enverrai par courriel un rapport au Comité spécial sur la réforme électorale.

## PARTIE I : Considérations générales

1. Dans le système majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur, il n'est pas obligatoire que le parti vainqueur ait l'appui d'une majorité d'électeurs afin qu'il forme le gouvernement : une proportion s'élevant à 40 % des voix ou moins suffit habituellement. Laquelle des affirmations suivantes résume votre opinion à cet égard?

a. Il s'agit d'une bonne chose, car cela facilite la formation de gouvernements majoritaires.

b. Il s'agit du fonctionnement de notre système, qui est ni bon ni mauvais. Je crois que les gouvernements minoritaires, tout comme les gouvernements majoritaires, sont bons.

c. Cela pose problème, car ce système octroie injustement beaucoup de pouvoir au parti vainqueur.

2 PERSONNES ONT VOTÉ POUR L'OPTION C

d. Cela est profondément antidémocratique. Le nombre de sièges devrait être égal à la proportion des suffrages exprimés.

15 PERSONNES ONT VOTÉ POUR L'OPTION D

2. Laquelle de ces options préférez-vous?

a. Un gouvernement majoritaire capable d'adopter des lois sans l'appui des autres partis.

b. Un gouvernement forcé de consulter les autres partis et de faire des compromis.

---

<sup>1</sup> *Questions for deliberative polling on electoral reform*

<https://docs.google.com/document/d/1e-SnUxcMsiip7r0ogh3cyrvS32GUhFt3EIIVLHYLc2A/edit> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

LES 17 PARTICIPANTS ONT VOTÉ POUR L'OPTION B

3. Avez-vous voté pour votre premier choix lors des dernières élections ou avez-vous voté de façon stratégique?

a. J'ai voté pour mon premier choix.

b. J'ai voté de façon stratégique.

LA MOITIÉ DES PARTICIPANTS ONT VOTÉ DE FAÇON STRATÉGIQUE,  
ET L'AUTRE MOITIÉ DES PARTICIPANTS ONT VOTÉ POUR LEUR  
PREMIER CHOIX

## Partie II : Principes et valeurs

Ci-dessous se trouve un certain nombre de caractéristiques relatives aux systèmes électoraux qui pourraient être touchées par des réformes électorales. Ces caractéristiques sont regroupées sous cinq thèmes qui correspondent aux cinq principes examinés par le Comité spécial sur la réforme électorale, mandaté par le Parlement.

Veillez prendre connaissance des diverses caractéristiques, puis déterminez celles qui vous importent le plus. Évaluez leur importance au moyen d'une échelle allant de 0 à 4 (« caractéristique qui n'a pas d'importance pour vous ou que vous considérez comme néfaste » à « caractéristique qui revêt une importance capitale selon vous »).

### **Efficacité et légitimité**

a. Rendre inutile pour les électeurs le fait de voter de façon stratégique.

15 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3

b. Veiller à ce que le nombre de sièges à la Chambre attribué à chaque parti corresponde à sa part des suffrages exprimés.

14 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 3 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3

c. Veiller à ce qu'une proportion des voix aussi grande que possible compte en vue d'élire des représentants qui correspondent aux préférences politiques des électeurs.

17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4

d. S'assurer que les votes comptent de la même manière dans les circonscriptions sûres et dans les circonscriptions girouettes.

17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4

## Participation de l'électorat

- a. Donner aux électeurs plus de raisons de voter en faisant en sorte que tous les votes comptent de façon égale.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4
- b. Favoriser la collaboration et le compromis entre les partis et une civilité accrue au moment de discuter des options stratégiques.  
16 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 1 PERSONNE A INDIQUÉ 3
- c. Favoriser la formation de gouvernements de coalition qui représentent une majorité d'électeurs.  
13 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 4 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3
- d. Faciliter l'élection de candidats indépendants.  
8 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 6 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3,  
2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2, 1 PERSONNE A INDIQUÉ 0
- e. Faciliter la formation de nouveaux partis et leur prospérité.  
11 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3,  
2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 1
- f. Éviter l'élection de députés de nombreux petits partis.  
6 PERSONNES ONT INDIQUÉ 0, 3 PERSONNES ONT INDIQUÉ 1,  
5 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3,  
1 PERSONNE A INDIQUÉ 4
- g. Encourager la prédominance de deux grands partis.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 0

## Accessibilité et inclusion

- a. Simplifier autant que possible, pour les électeurs, le processus lié à l'exercice du droit de vote.  
15 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3
- b. Éviter d'augmenter la fréquence des élections.  
10 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3,  
2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 1,  
1 PERSONNE A INDIQUÉ 0
- c. Élire au Parlement plus de femmes et de membres de minorités.  
14 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2,  
1 PERSONNE A INDIQUÉ 1

## Intégrité

- a. Veiller à ce que notre système démocratique soit fondé sur des principes solides d'intégrité et que des mesures soient prises en vue de protéger tous les aspects du processus.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4
- b. S'assurer que tous les votes comptent de la même manière au moment d'élire des représentants.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4

## Représentation locale

- a. Maintenir notre système actuel qui ne compte qu'un député par circonscription.  
15 PERSONNES ONT INDIQUÉ 0, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 1
- b. Mettre en place un système de circonscriptions plurinominales suffisamment grandes pour assurer la proportionnalité.  
12 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 5 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3
- c. S'assurer que les électeurs élisent des représentants à l'échelle du pays en proportion des suffrages exprimés pour chacun d'eux dans chaque région.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4
- d. Veiller à ce que la loyauté des députés envers leur circonscription ne l'emporte pas sur leur devoir de travailler dans l'intérêt du public à l'échelon national.  
11 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2,  
2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 1, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 0
- e. Élire des députés soucieux des enjeux locaux, qui peuvent aider les électeurs de leur circonscription quand ces derniers sont aux prises avec des problèmes personnels.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4
- f. Encourager les politiciens à adopter une approche à long terme au moment de l'élaboration de politiques.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4
- g. Éviter d'importants revirements relativement aux politiques causés par des changements mineurs liés aux préférences des électeurs.  
16 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 1 PERSONNE A INDIQUÉ 3
- h. Veiller à ce que les meilleurs représentants de chaque parti soient élus.  
17 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4

## Partie III : Systèmes électoraux

- 1. Dans quelle mesure connaissez-vous le projet visant à adopter la **préférence alternée** (aussi appelée **scrutin avec report automatique des voix** ou vote alternatif), tout en maintenant l'approche actuelle à un seul vainqueur?
  - a. Je connais très bien ce projet. 6
  - b. Je connais bien ce projet. 5
  - c. Je connais quelque peu ce projet. 2
  - d. Je ne connais rien de ce projet. 4

2. Dans quelle mesure connaissez-vous le projet visant à adopter la **représentation proportionnelle mixte (RPM)**, fondée sur des circonscriptions légèrement plus grandes et qui a recours à des sièges compensatoires à l'échelon régional pour assurer la proportionnalité?
- a. Je connais très bien ce projet. 4
  - b. Je connais bien ce projet. 6
  - c. Je connais quelque peu ce projet. 7
3. Dans quelle mesure connaissez-vous le **vote unique transférable (VUT)**, qui regrouperait les circonscriptions pour créer des circonscriptions plurinominales afin qu'on puisse s'assurer que les électeurs qui ont des préférences différentes puissent élire un nombre de députés qui reflète ces différentes préférences?
- a. Je connais très bien ce système. 3
  - b. Je connais bien ce système. 8
  - c. Je connais quelque peu ce système. 3
  - d. Je ne connais rien de ce système. 3
4. Dans quelle mesure connaissez-vous certaines **options hybrides** proposées, qui pourraient combiner des circonscriptions plurinominales en régions urbaines avec des circonscriptions uninominales ou des circonscriptions à deux députés en régions rurales, tout en ajoutant un petit nombre de sièges compensatoires pour assurer la proportionnalité?
- e. Je connais très bien ces options. 1
  - f. Je connais bien ces options. 2
  - g. Je connais quelque peu ces options. 7
  - h. Je ne connais rien de ces options. 7
5. Si vous deviez choisir entre maintenir le système majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur ou le modifier, quelle serait votre préférence?
- a. Maintenir le système majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur, fondé sur des circonscriptions uninominales, où les candidats qui recueillent le plus de voix sont élus.
  - b. Maintenir le système actuellement en vigueur, mais y ajouter la préférence alternée, avec report automatique des voix, aussi appelé vote alternatif, qui a également recours aux circonscriptions uninominales et qui permet l'élection d'un seul député par circonscription.
  - c. Remplacer le système actuel par une forme de représentation proportionnelle, où le nombre de sièges au Parlement se rapproche de la proportion des suffrages exprimés pour chaque parti.
- 17 PERSONNES ONT VOTÉ POUR CETTE OPTION



6. Veuillez préciser à quel point votre choix vous tient à cœur. Veuillez indiquer dans quelle mesure cet enjeu est important pour vous, au moyen d'une échelle allant de 0 à 4 (« revêt une importance très limitée » à « revêt une importance capitale »).
- 17 PERSONNES ONT INDIQUÉ QUE CET ENJEU REVÊT UNE IMPORTANCE CAPITALE
7. Les systèmes de représentation proportionnelle qui peuvent être considérés les plus appropriés pour un grand pays comme le Canada se limitent à la RPM, au VUT et à un modèle hybride doté de petites circonscriptions plurinominales et comprenant un petit nombre de sièges compensatoires pour accroître sa proportionnalité. En fonction de votre compréhension de ces systèmes, veuillez indiquer dans quelle mesure vous aimez ces options, au moyen d'une échelle allant de 0 à 4 (« je n'aime pas du tout ce système » à « j'estime que ce système est un excellent choix pour le Canada »).
- a. Une certaine forme de RPM (qui conserve les sièges de circonscriptions uninominales et qui ajoute des sièges compensatoires à l'échelon régional pour assurer la proportionnalité).
- 9 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 2 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3,  
5 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2, 1 PERSONNE A INDIQUÉ 1
- b. Une certaine forme de VUT (qui regroupe les circonscriptions pour créer des circonscriptions plurinominales afin qu'on puisse s'assurer que les électeurs qui ont des préférences différentes puissent élire un nombre de députés qui reflète ces différentes préférences).
- 11 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 1 PERSONNE A INDIQUÉ 3,  
5 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2
- c. Une solution hybride de circonscriptions rurales-urbaines, qui suppose un ensemble de circonscriptions plurinominales (plus grandes en régions urbaines qu'en régions rurales), combinées à un petit nombre de sièges compensatoires pour une proportionnalité accrue.
- 11 PERSONNES ONT INDIQUÉ 4, 3 PERSONNES ONT INDIQUÉ 3,  
3 PERSONNES ONT INDIQUÉ 2